

OBSERVATOIRE DE LA NON PROLIFÉRATION

Numéro 7

MAI 2006

SOMMAIRE

MULTILATERAL.....2

Échos onusiens2

PAYS.....3

Nucléaire.....3

Biologique.....4

Chimique.....4

Missiles.....4

CRISES5

TERRORISME.....6

**CONTRÔLE
EXPORTATIONS.....6**

RELATIONS

INTERNATIONALES..6

PAGE SPECIALE

CUT-OFF.....7

RECHERCHE.....7

Séminaires.....8

Agenda.....8

CHRONIQUE

La non-compliance : où va le système international ?

par Bernard SITT, directeur du CESIM

Les violations majeures ou mineures des accords de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement sont un dilemme récurrent des relations internationales. Il est largement reconnu que la violation par un État de ses engagements au titre d'un accord touchant à la sécurité internationale peut conduire à une crise majeure et peut, dans le cas de la prolifération nucléaire en particulier, avoir des effets dominos non négligeables sur la sécurité régionale ou au delà.

S'agissant du nucléaire en particulier (mais pas seulement), chacun a aujourd'hui à l'esprit les échecs que représentent la crise iranienne, où l'absolutisme islamiste du régime actuel semble s'opposer à tout accord, la crise nord-coréenne, où la déclaration conjointe du 19 septembre 2005 n'a pas pu empêcher un nouveau blocage des Pourparlers à six, ainsi que l'apparition au grand jour fin 2003 des programmes libyens, qu'aucune initiative multilatérale ad hoc n'a su contrecarrer, et encore moins interrompre.

Ces crises, ainsi que le montre l'histoire dans ce domaine, ont un caractère générique. Elles tiennent à deux difficultés majeures qui n'ont jamais fait l'objet d'approches suffisamment ambitieuses.

La première est que le concept de violation substantielle (*material breach*) est difficile à gérer, et qu'en particulier la communauté internationale est loin du consensus sur la question de qui décide ou devrait décider, de façon légitimement reconnue et opératoire, qu'il y a violation d'une obligation. S'en remettre à l'AIEA est nécessaire mais non suffisant, et s'en remettre directement au Conseil de Sécurité semble parfois aggraver les crises. Et pourtant !

La seconde difficulté tient à l'existence de points faibles (*loopholes*) ou de vides juridiques dans le régime international de non-prolifération, que tout proliférant peut reconnaître et exploiter. Et la diversification récente des instruments internationaux, malgré son utilité et sa souplesse, ne peut suffire à résoudre le problème.

Alors, comment mieux mettre en œuvre les dispositions des accords et régimes existants ? Comment résoudre les ambiguïtés de manière plus efficace ? Quels modes additionnels d'action internationale permettraient des initiatives diplomatiques plus contraignantes ou des mesures coercitives plus diversifiées (contraintes diplomatiques, politiques, économiques ou militaires) ? La volonté politique de la communauté des Etats est ici fortement interpellée.



Réunion du Conseil de Sécurité au sujet de l'Iran (29/03/06) 6 -- Crédit UNPhoto/Mark Garten

MULTILATERAL et NOUVELLES INITIATIVES

CIAB : le Comité préparatoire atteint son objectif

Les États parties à la Convention d'Interdiction des Armes Biologiques (CIAB) se sont réunis aux Nations Unies à Genève du 26 au 28 avril dans la perspective de la sixième Conférence d'examen de cette Convention, entrée en vigueur en 1975. Outre la participation de 78 des 155 membres de la Convention, celle de six États uniquement signataires (Égypte, Madagascar, Birmanie, Népal, Syrie, Émirats Arabes Unis) et celle d'Israël comme observateur (car non signataire) sont également notables. Par ailleurs, onze Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont suivi l'événement (voir rubrique « Séminaires » p. 8).

Conformément à sa fonction, ce Comité préparatoire a procédé au règlement des questions de procédure qui devraient permettre le bon déroulement de la Conférence d'examen. Sous la présidence de l'Ambassadeur Masood Khan (Pakistan), les délégations présentes ont discuté de la durée et des dates de la Conférence, de son ordre du jour, des arrangements financiers, etc. A priori non conflictuels, ces sujets ont néanmoins fait l'objet de beaucoup de discussions pour parvenir à un consensus. Ce fut en particulier le cas pour l'ordre du jour, car celui-ci engage déjà les travaux futurs.

Aussi son élaboration a-t-elle cristallisé les tensions et fait réapparaître les écarts entre les positions des États sur certains thèmes : notamment, la question de la vérification de la Convention reste sensible même si un grand nombre de membres (et notamment l'UE avec la position commune adoptée le 20 mars dernier) y a renoncé de manière pragmatique, suite au rejet américain du protocole de vérification en 2001 (voir ONP n°2—décembre 2005). Si l'obtention d'un accord sur l'agenda apparaît comme un signe positif eu égard aux travaux de la Conférence d'examen qui aura lieu du 20 novembre au 8 décembre, l'imprécision du langage retenu laisse penser que les désaccords de fond y seront de toute manière reportés.

Le mandat du « Comité 1540 » est prorogé pour deux ans

Adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 27 avril dernier, la résolution 1673 confirme les obligations dues au titre de la résolution 1540 du 28 avril 2004. En particulier, le mandat du Comité mis alors en place pour suivre l'application du texte, est prorogé pour deux années (§4). Demandée et attendue, cette prorogation n'est pas une surprise. De fait, 62 États n'ont toujours pas remis leur rapport au Comité, le rythme continuant de marquer le pas depuis l'automne dernier. La zone Afrique et les petits États insulaires représentent les trois-quarts des retardataires qui comptent également parmi eux la Corée du Nord. De plus, nombre des rapports remis sont dits « lacunaires et imprécis ». Enfin, l'absence de définitions partagées des nombreux termes de la résolution et l'imprécision du degré d'efficacité requis soulignent que la remise des rapports ne doit pas être un horizon clos. Constatant que l'entreprise est « une œuvre de longue haleine » (al.5), le préambule de la résolution semble formuler cette préoccupation.

Pour autant, si le Comité 1540 sort conforté de l'exercice, il reste plus que jamais un organe de suivi et non de surveillance ou de vérification. En cela, il semble avoir obtenu son renforcement institutionnel au prix d'un maintien du *statu quo* fonctionnel. On peut également penser que ce texte de relance vise à maintenir l'équilibre du trépied obligatoire, volontaire et partenarial sur lequel repose l'instrument initial.

Néanmoins, le document final remis par le Comité au Conseil le 25 avril, ainsi que le préambule de la nouvelle résolution, insistent sur la portée générale de l'instrument comme moyen de lutte contre la prolifération : avec la pratique, la résolution 1540 se recentre peu à peu sur la prolifération étatique, en s'adossant aux instruments conventionnels multilatéraux en vigueur.

ECHOS ONUISIENS

Une stratégie globale contre le terrorisme

Au terme de son mandat, le Groupe des personnalités de haut niveau avait recommandé au Secrétaire Général des Nations Unies de réfléchir à une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. Devant l'Assemblée générale (AGNU), le 2 mai dernier, Kofi Annan a présenté le rapport issu de cette réflexion. « *S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale* » identifie quatre domaines d'action : dissuader les populations de recourir au terrorisme ou de le soutenir, priver les terroristes des moyens de commettre des attentats, dissuader les États de soutenir les groupes terroristes, renforcer la capacité des États à prévenir le terrorisme.

Dans le domaine des armes de destruction massive, le rapport attire l'attention sur la nécessité de mettre en sûreté ces armes et de poursuivre la lutte contre la prolifération (y compris l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité et les résolutions de l'AGNU sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des ADM et sur la prévention du terrorisme radiologique). Il rappelle également l'apport de la Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Enfin, le « défi du terrorisme biologique » occupe une part importante du chapitre consacré au « terrorisme catastrophique » (voir encadré). La publication de ce rapport ne règle toutefois pas le problème auquel s'était heurtée l'Assemblée générale en décembre avec l'échec des négociations sur une convention contre le terrorisme (voir ONP n° 2—décembre 2005).

<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/60/825>

Les travaux de la **Commission du désarmement** se sont achevés le 28 avril sans produire de résultat substantiel. Le rapport final adopté ne devrait donc pas contenir de recommandations de fond mais uniquement concernant certaines règles de procédure. Comme dans les autres enceintes dédiées au désarmement ces derniers mois, les débats ont donné lieu à des joutes verbales entre les délégations iranienne et américaine, les premiers cherchant à faire apparaître les seconds comme un État au comportement dangereux sur la scène internationale.

« La prévention du bioterrorisme exige le recours à des solutions novatrices adaptées à la nature de la menace. La biotechnologie présente des caractéristiques différentes de celles de la technologie nucléaire. Dans un avenir proche, cette industrie dont le chiffre d'affaires atteindra plusieurs milliards de dollars comptera des dizaines de milliers de laboratoires de par le monde. De simples étudiants pourront se livrer, dans de petits laboratoires, à la manipulation génétique. **La lutte contre l'utilisation de la biotechnologie à des fins terroristes ressemblera davantage au combat mené contre la cybercriminalité qu'aux mesures destinées à enrayer la prolifération nucléaire.** » (§54 Rapport du SGNU sur le terrorisme)

PAYS : ENJEUX NRBC & MISSILES

NUCLEAIRE

Inde—États-Unis : un accord conditionnel

Craignant que l'accord sur la coopération nucléaire civile entre les États-Unis et l'Inde n'entraîne l'effondrement du régime de non-prolifération déjà fragilisé par les crises nord-coréenne et iranienne, des experts à Washington espèrent que le Congrès imposera certaines conditions à la mise en œuvre effective de cette coopération, afin d'en tirer des bénéfices en matière de lutte contre la prolifération. Ainsi, Robert Einhorn, dans un article publié sur [YaleGlobal Online](#) (08/11/05) citait la question des essais nucléaires, celle du Traité d'interdiction de la production de matières fissiles, les garanties de l'AIEA pour les installations civiles, le contrôle des exportations, etc.

Si ces deux derniers points semblent acquis (plan de séparation des installations civiles et militaires pour permettre la conclusion de ces garanties—renforcement du contrôle des exportations dans le cadre du *WMD Act* adopté par l'Inde en mars 2005), les deux premiers restent plus que délicats. New Delhi a refusé un projet d'accord proposé par Washington qui avait fait du maintien du moratoire indien sur les essais nucléaires une condition de la coopération entre les deux États. L'Inde—pourtant à l'origine du traité d'interdiction des essais nucléaires si on se réfère à la proposition de Nehru en 1954—avait refusé de signer le TICE lors de sa conclusion en 1996 au motif que celui-ci ne satisfaisait pas à l'objectif de désarmement nucléaire. L'Inde n'a pas modifié sa position. Et le ministre des Affaires Étrangères indien a affirmé que son pays n'était lié que par ce qui est contenu dans la déclaration commune du 18 juillet 2005 (i.e. la poursuite du moratoire unilatéral sur les essais nucléaires).

Par ailleurs, alors que les discussions doivent s'engager à la Conférence du désarmement à Genève (CD) sur un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins explosives militaires (TIPMF ou Cut-off), l'Inde reste sur une position en contradiction avec celle des États-Unis puisqu'elle considère que ce traité doit être vérifiable (l'Inde a d'ailleurs réaffirmé cette position à la CD le 2 mars, jour de la conclusion de l'accord entre G.W. Bush et M. Singh).

Les auditions au Congrès américain au sujet de l'accord de coopération nucléaire avec l'Inde se sont poursuivies ces dernières semaines sans que les législateurs ne donnent le moindre signe de l'imminence d'une décision (nécessaire à l'application de l'accord du 2 mars conclu par le Président Bush et le Premier ministre Singh). Or l'approche des élections au Congrès pourrait décaler de plusieurs mois son vote si celui-ci n'intervient pas rapidement. Dans ce contexte, la question de l'exemption indienne ne sera sans doute pas non plus réglée à la prochaine réunion du Groupe des fournisseurs nucléaires à Rio fin mai.

Livraison de combustible par la Russie à l'Inde

La Russie a livré à l'Inde du combustible pour deux de ses réacteurs nucléaires (Tarapur) alors que les règles du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG), auxquelles la Russie adhère, interdisent les transferts de telles matières vers un État qui n'a pas souscrit d'accord de garantie généralisé avec l'AIEA. L'Inde n'ayant pas conclu de tel accord, cette livraison va à l'encontre des principes du NSG (et ce, même si les réacteurs de Tarapur sont soumis à des garan-

ties de l'AIEA).

Les États-Unis qui cherchent à faire évoluer les règles du NSG pour permettre les transferts vers l'Inde, avaient demandé à la Russie de retarder cette livraison. Mais la Russie—dernière en date à avoir fourni du combustible à l'Inde pour ces deux réacteurs en 2001— a invoqué une clause d'exemption pour raison de sécurité afin de légitimer ce transfert. Des experts indiens accréditent évidemment cette interprétation en prétendant que, sans fourniture de combustible les opérations à Tarapur, pourraient cesser à l'été.

Pour le moment, le combustible n'a pas été chargé. Les États-Unis ont demandé à l'Inde de s'en abstenir.

Inde/Pakistan : vers de nouvelles mesures de confiance nucléaires

L'Inde et le Pakistan se sont réunis les 25 et 26 avril pour discuter de nouvelles mesures de confiance dans le cadre du dialogue sur les armements conventionnels et nucléaires, renoué entre eux depuis 2004 et dans la ligne de l'accord de Lahore de 1999.

En octobre 2005, les deux États étaient parvenus à s'accorder sur une procédure de notification des tirs de missiles balistiques. Ils devaient cette fois-ci se pencher sur la réduction des risques d'échange nucléaire accidentel, l'Inde ayant soumis Pakistan un projet d'accord sur ce point en août dernier. Les deux délégations n'ont cependant pas réussi à finaliser le texte lors de cette rencontre.

De Washington

La crédibilité de la dissuasion en question

La NNSA, qui demande au Congrès l'approbation d'un budget de 28 millions de dollars au titre de l'année 2007 pour le *Reliable Replacement Warhead program*, poursuit la promotion de ce programme. Or celle-ci est dénoncée par certaines personnalités et organisations non gouvernementales (Robert Nelson—*Union of Concerned Scientists*) comme étant à l'origine de l'érosion de la confiance du Congrès dans le système actuel qui prévoit sur l'extension de la durée de vie des têtes nucléaires. Ces critiques s'inscrivent, pour la plupart, dans les activités de lobbying de certaines organisations en vue du vote du budget par le Congrès. Elles sont aussi liées à la crainte que le RRW conduise à la mise au point de nouvelles armes.

Quoiqu'il en soit, il est vrai que la rhétorique de l'administration (voir extraits du rapport intermédiaire au Congrès ci-dessous) peut conduire à douter de la capacité des États-Unis à assurer la sûreté de leur arsenal dans les années à venir. Or le Congrès n'est pas le seul récepteur de ce message, qui sur la scène internationale pourrait affaiblir la crédibilité de la dissuasion américaine.

« *The current approach of life extension of legacy warheads for nuclear stockpile sustainment may not be the right path to achieve long-term sustainability (...) The goal of the RRW program is to assure over the long-term, high confidence in the stockpile without underground nuclear testing for as long as the United States requires nuclear forces* »

Rapport intermédiaire sur la faisabilité et la mise en œuvre du programme RRW, soumis aux comités de défense du Congrès par le DOE.

NB : le rapport final est prévu pour 1er mars 2007.

PAYS : ENJEUX NRBC & MISSILES

BIOLOGIQUE

Mauvaises pratiques en laboratoires

Plusieurs incidents dus à des mauvaises pratiques au *US Army Medical Research Institute of infectious disease* de Fort Detrick (niveau P-3 et P-4), ont été rapportés ce mois-ci par un quotidien du Maryland. La journaliste du *Frederick News-Post* affirme avoir obtenu un rapport officiel de *US Army medical research and materiel command (USAMRMC)*.

Le document fait état d'incidents multiples de contamination hors des zones de confinement entre 2002 et 2005. Or bien souvent, les employés témoins de ces incidents et qui ont, le cas échéant, procédé à une décontamination, n'en ont pas informé leurs responsables. Le rapport de l'USAMRMC recense ainsi les pratiques non attentives de ce laboratoire disposant pourtant d'un programme et de protocoles visant à garantir la sûreté de l'établissement. Cet épisode rappelle que si les codes de conduite sont de précieux instruments en terme de bio-sûreté et de bio-sécurité, leur mise en œuvre reste souvent aléatoire. D'où la nécessité de les rendre le plus adéquats avec l'environnement et les pratiques professionnels.

Le « *Public Health Environmental Laboratory* » du New-Jersey a annoncé avoir perdu deux fioles d'anthrax samedi 22 avril. Le laboratoire a prévenu les CDCP et le FBI même s'il affirme que ces fioles ne constituent pas une menace pour la santé publique. Les 11 scientifiques qui ont accès à ces fioles ont été interrogés par le FBI.

CHIMIQUE

Nouveau délai de destruction des armes chimiques aux États-Unis?

Les États-Unis ont annoncé qu'ils pourraient demander un nouveau délai supplémentaire pour la destruction de leurs stocks d'armes chimiques. L'échéance de 2007 fixée par la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC) avait en effet déjà été repoussée à 2012 pour les États-Unis à leur demande (décision prise par la 8e Conférence des États parties à la CIAC en octobre 2003). Mais le Secrétaire à la Défense, D. Rumsfeld, a annoncé le 10 avril dans une lettre au Congrès que seulement 66% du stock serait détruit d'ici 2012.

L'Ambassadeur Eric M. Javits, Représentant des États-Unis auprès de l'OIAC, a affirmé le 20 avril lors d'une réunion informelle des États membres de la CIAC, que les États-Unis feraient tout pour trouver une solution au problème posé par le retard. Si les projections de l'armée concernant la destruction des stocks d'armes chimiques sont justes, celle-ci ne devrait pas être terminée avant 2017. Washington devra désormais demander un délai additionnel au Conseil exécutif de l'organisation de la Convention qui décidera ensuite de faire une recommandation sur ce point à la réunion des États parties de décembre.

La Chine et le Japon ont officiellement demandé à l'OIAC un délai de cinq ans par rapport à la date butoir initialement fixée à 2012 pour la destruction des armes chimiques abandonnées en Chine par le Japon pendant la seconde guerre mondiale.

Mesures d'application nationale de la CIAC

Cinq pays ont successivement annoncé ce mois-ci avoir établi une Autorité nationale dédiée dans le cadre de la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC). Si Niue et Haïti sont devenus membres de la CIAC récemment (respectivement 2005 et 2006), le Yémen, la Tanzanie, et le Surinam y avaient adhéré respectivement entre 1997 et 2000. Pour ces trois États, le délai entre la date de ratification de la Convention et la mise en place d'une Autorité nationale a donc été particulièrement long.

D'autres États, membres depuis plusieurs années, ne se sont toujours pas pliés à cette obligation inscrite à l'article VII de la Convention (Guinée, Mauritanie, Micronésie, Nauru et Papouasie-Nlle-Guinée).

Or l'Autorité nationale, interface entre l'État et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), est nécessaire à la mise en œuvre effective de la Convention. De même, la mise en place d'une législation pénale dans le pays est indispensable.

Le retard pris par les États pour l'ensemble de ces mesures d'application nationale, prévues à l'article VII de la Convention, avait conduit la 8e Conférence des États parties à adopter un Plan d'Action pour y remédier. Reconnaisant que de nombreux États n'avaient pas pris ces mesures en raison de difficultés techniques, ce plan demandait au Secrétariat de l'OIAC de recenser celles-ci d'une part, et d'autre part, incitait les États capables de le faire à offrir leur assistance. Car les procédures administratives et juridiques, courantes pour la plupart des États, ne le sont pas pour de petits pays par exemple. Par ailleurs, certaines situations (problèmes économiques ou de sécurité) expliquent que l'application de la CIAC ne soit pas toujours une priorité.

MISSILES et autres vecteurs

A Washington, si l'on en croit Ben Stubenberg de la *Missile Defense Agency*, le risque est réel que les villes américaines soient attaquées par des missiles de croisière lancés depuis des navires de commerce. Selon lui, la probabilité est grande qu'un « bateau-voyou » se glisse parmi les 1000 navires commerciaux qui naviguent dans les 200 miles nautiques des côtes américaines tous les jours.

La question plus vaste de la menace que font peser les missiles de croisière sur la sécurité américaine et internationale a en tous cas été discutée dans la capitale américaine, lors d'une conférence organisée par le groupe de presse *Defense news* les 27/28 avril à Washington (et sponsorisée par Northrop Grupman).

A cette occasion, D. Gormley, expert au *Center for Nonproliferation Studies* de Monterey qui vient de publier « *Cruise Control* » dans le *Bulletin of atomic scientists* d'avril, a indiqué que des drones ou des avions volant à basse altitude pourraient remplir la même fonction que des missiles de croisière. Selon lui, les réponses à apporter à ce risque sont de deux types : une amélioration du régime international et le lancement d'un programme national de lutte contre cette menace. Quant à B. Stubenberg, il préconise le déploiement d'un réseau de capteurs et d'intercepteurs pour détruire les missiles, le renforcement du renseignement pour que les navires soient neutralisés avant d'atteindre les ports et enfin la prise en compte de ce risque dans la définition des capacités de défense antimissile.

REGLEMENT DES CRISES

IRAN

Diplomatie incitative

Suite à la déclaration présidentielle du Conseil de Sécurité des Nations-Unies (CSNU) le 29 mars 2006, le Directeur général de l'AIEA a transmis à ce dernier son rapport concernant les mesures prises par l'Iran pour répondre aux demandes du Conseil des gouverneurs et du CSNU. Au lieu de prendre acte de progrès, M. El Baradei a dû mentionner que l'Iran avait annoncé avoir réussi à enrichir de l'uranium (3,5%)—un accomplissement en contradiction avec la suspension des activités d'enrichissement et de retraitement, demandée par le CSNU. Et le document conclut que « l'agence n'est pas en mesure de progresser dans ses efforts pour fournir l'assurance de l'absence de matériaux et d'activités nucléaires non déclarés en Iran » (GOV/2006/27).

Pour autant, le CSNU n'a pas réussi à voter une résolution, ses membres restant divisés sur l'opportunité de placer celle-ci sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies (recours à la force).

Le dossier est donc revenu aux Européens qui ont réaffirmé, lors d'une réunion du Conseil « Affaires étrangères » le 15 mai, être prêts à soutenir l'Iran dans le développement d'un programme nucléaire sûr, durable et non-proliférant si la confiance dans les intentions iraniennes était établie. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni (UE3), engagés dans la résolution de cette crise depuis près de trois ans, préparent un « paquet de mesures incitatives » pour engager l'Iran à faire machine arrière.

"The enemies should know that any decision disregarding the right of the Iranian nation will not be officially recognized. They should be aware that their call for suspension of the country's enrichment process will be dismissed" - Déclaration du président Ahmadinejad à Arak, le 17 mai 2006.



Le Président Ahmadinejad à l'Assemblée Générale de l'ONU, le 17/09/05. Crédit : UN Photo/Paulo Filgueiras

COREE DU NORD

Une crise, des crises, mais pas de solution

Après la crise nucléaire, c'est l'affaire des sanctions financières qui est au premier plan entre Washington et Pyongyang, chacune des parties restant à nouveau crispée sur ses positions. Kim Jong-il en visite en Chine a déclaré que Pyongyang n'accepterait de reprendre les discussions sur son programme nucléaire que si Washington levait les sanctions qui pèsent actuellement sur ses entreprises (source : *Japan's Kyodo News Agency*). Dans le même temps, Christopher Hill faisait remarquer aux Nord-coréens qu'ils perdaient actuellement 20 millions de dollars par semaine correspondant à l'aide énergétique prévue dans le cadre de l'accord de septembre (la Corée du Nord s'y était engagée à abandonner toutes ses armes nucléaires). Si les américains ont rappelé ce texte, les deux Corée s'en sont également souvenu lorsqu'elles ont déclaré ensemble vouloir le mettre en oeuvre. Mais a priori, rien ne différencie ce discours des précédentes déclarations de bonne intention.

CHRONOLOGIE

Rappel

29/03/06 : Déclaration du Président du Conseil de Sécurité—demande à l'Iran la suspension de ses activités d'enrichissement et de retraitement.

11/04/06 : L'Iran annonce avoir réussi à enrichir de l'uranium.

28/04/06 : Rapport du directeur général de l'AIEA (GOV/2006/27).

3/05/06 : Soumission d'un projet de résolution au Conseil de sécurité des Nations-Unies par la France et le Royaume-Uni.

8/05/06 : Lettre du Président iranien au Président américain.

9/05/06 : Négociations au Conseil de sécurité.

12/05/06 : L'AIEA annonce avoir trouvé de nouvelles traces d'UHE (Lavizan).

15/05/06 : Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UE, Bruxelles.

Le projet de résolution du Conseil de Sécurité, proposé par la France et le Royaume-Uni, demandait en particulier à l'Iran :

- * De prendre les mesures requises par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA (GOV/2006/14 du 4/02/06) pour établir la confiance dans le caractère pacifique de son programme nucléaire;
- * De suspendre ses activités d'enrichissement et de retraitement, y compris de recherche et développement ainsi que la construction du réacteur à eau lourde.

Le texte envisageait ensuite des négociations visant à garantir le caractère civil du programme nucléaire iranien.

Il demandait aux États d'être vigilants en ce qui concerne la prévention des transferts de biens et technologies liés à l'enrichissement et au retraitement ainsi qu'au programme de missiles.

Outre le suivi des progrès de l'Iran par le Directeur général de l'AIEA, était prévue la considération d'autres mesures pour assurer le respect de la résolution par l'Iran, le cas échéant. Cette résolution se plaçant sous le chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, elle envisageait le recours à la force.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a annoncé le 10 mai avoir trouvé un accord avec Pyongyang pour reprendre les distributions de denrées, après une interruption de six mois. Le PAM prévoit de fournir 150 000 tonnes de produits de base à 1.9 millions de personnes jusqu'au milieu de 2008. Lors de l'approbation de ce plan, des membres du Conseil d'administration s'étaient inquiétés de l'imposition par Pyongyang d'une réduction du nombre de travailleurs humanitaires de 46 à 10.

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Chine : import-export sous surveillance

Quatre personnes ont été jugées aux États-Unis pour avoir vendu, sans l'autorisation requise, des composants électriques de missiles aux instituts de recherche n°20 et 41, deux entités chinoises dépendant du ministère de l'Industrie (la première ayant été identifiée en 2001 par l'Administration américaine comme « posant un risque inacceptable dans le développement des armes de destruction massive et des vecteurs »). Xu Weibo (président de Mansten Electronics Inc.) et les trois autres personnes de l'entreprise impliquées, ont reconnu avoir violé la législation en matière de contrôle des exportations en effectuant ces ventes.

A quelques jours de ce jugement, des représentants de la firme *Norinco* ont accompagné le président Hu Jintao lors de sa visite aux États-Unis. Ils souhaitent obtenir la levée des sanctions qui pèsent sur l'entreprise depuis décembre 2005 au titre du « *Non Proliferation Act* ». *Norinco* avait été sanctionnée pour l'aide qu'elle a apportée au programme balistique iranien. De ce fait, il lui est désormais interdit de recevoir des exportations sensibles des États-Unis, de participer à tout commerce militaire avec eux et de recevoir contrats ou aides du gouvernement américain.

La succession de ces différents événements fait apparaître la Chine comme constamment impliquée dans des transferts illégaux de biens sensibles. Un rapport de la *Rand Corporation* publié au mois de septembre 2005 examinait le système de contrôle des exportations en Chine : tout en reconnaissant les progrès du gouvernement chinois en la matière, le document désignait ses points faibles et l'importance des efforts qu'il devait encore fournir (« *Chasing the dragon* », E. MEDEIROS). Sans trop insister sur ce point, l'auteur suggérait néanmoins qu'un manque de volonté politique expliquait peut-être l'incapacité de la Chine à rendre le système tout à fait efficace. Plus récemment, un rapport du *Congressional Research Service* concernant la Chine et les ADM (mis à jour le 6 avril 2006) mettait en évidence les différents transferts illégaux qu'elle avait permis vers des pays proliférants. Le rapport propose que les États-Unis pourraient apporter à la Chine une assistance pour le renforcement de ses contrôles aux exportations tout en rappelant que les services américains concernés (département d'État et du commerce) ont averti que de telles coopérations restaient limitées.

TERRORISME

L'Inde, État responsable en matière de contre-terrorisme

Poursuivant ses efforts pour donner corps à son statut affiché d'État responsable en matière de non-prolifération, l'Inde médiatise également son action de lutte contre le terrorisme. La presse indienne (*Indian Express* - 28 avril) a rapporté que le ministre de la santé avait été chargé de préparer des protocoles pour l'identification des agents susceptibles d'être utilisés par des terroristes ainsi que des plans de mise en quarantaine et de décontamination.

L'Inde travaille également sur le contre-terrorisme dans le cadre d'un groupe de travail conjoint avec les États-Unis, créé en 2000. Lors de la dernière réunion du groupe les 19 et 20 avril 2006, les deux délégations se sont accordées sur un partage de l'information en temps réel et sur la conduite d'exercices conjoints pour améliorer la préparation et la capacité de réponse. Les mécanismes d'extradition et de coopération juridique ont été également au cœur des discussions. Une nouvelle session de travail de ce groupe est prévue d'ici la fin de l'année.

Terrorisme ADM : évaluation américaine de la menace

Dans son rapport annuel sur le terrorisme présenté au Congrès le 30 avril dernier, le Département d'État examine notamment le défi posé par le terrorisme ADM. Si la fabrication d'une arme nucléaire ou biologique est présentée comme improbable à court terme, l'emploi de matières radiologiques ou d'agents chimiques semble possible du fait de la relative disponibilité des matériaux nécessaires. À côté du soutien au terrorisme apporté par les États, celui des acteurs non étatiques est considéré comme une menace émergente et croissante. Alors que la Libye et le Soudan apparaissent comme des alliés dans la « guerre contre le terrorisme », l'Iran et la Syrie à l'inverse restent identifiés comme les principaux soutiens des terroristes.

Approvisionnement en eau : des infrastructures critiques

La lutte contre le terrorisme passe également par la protection des infrastructures critiques. Aux États-Unis, le système de gestion des eaux usées a été identifié comme tel : des terroristes pourraient chercher à engendrer un dysfonctionnement dans une installation ou à endommager les infrastructures. Le *Government Accountability Office* (GAO) constate les progrès effectués en la matière (sécurité des installations et surveillance du personnel) mais conclut à la nécessité d'augmenter les efforts en ce sens.

RELATIONS INTERNATIONALES

Washington et Moscou renouvellent l'accord CTR

Établi à l'initiative des sénateurs Nunn et Lugar en 1991, le programme global de réduction de la menace dans l'ex-URSS a bénéficié d'un budget annuel d'environ 4.4 milliards de dollars. Afin de prévenir la prolifération, le CTRP finance des projets en matière de sécurité, transport, stockage des têtes nucléaires et fissiles militaires, démantèlement et destruction des armes nucléaires, stockage et destruction des armes chimiques. Alors que l'accord expire en juin, Washington et Moscou travaillent à son renouvellement. Une question semble délicate : celle de la responsabilité pour la protection des techniciens américains travaillant sur des projets en Russie.

Le 25 avril, le Sénateur Coleman (Rép. Minnesota) a introduit une résolution demandant à l'administration de cesser le financement de la Commission du Désarmement de l'ONU en réponse à la désignation de l'Iran comme vice-président de cette session. Pour le Sénateur, « *la participation de l'Iran à cette commission est un autre exemple du fait que l'ONU est devenue une arme de contradiction massive* ».

PAGE SPÉCIALE : CUT-OFF

Le 18 avril, à la Conférence du désarmement à Genève (CD), les États-Unis ont mis sur la table un projet de traité portant arrêt de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres dispositifs nucléaires explosifs. Ce projet s'inscrit dans la longue lignée des tentatives de mise en place d'un système de gestion internationale de ces matières considérées comme sensibles puisque potentiellement de nature civile et militaire à la fois (voir **Repères**). L'initiative américaine prend également place dans l'histoire plus récente des discussions sur ce thème à la CD, et bien évidemment dans le contexte des crises de prolifération toujours non résolues (Corée du Nord et Iran).

A première vue, cette démarche constitue un progrès notable en matière de maîtrise des armements : en effet, elle est susceptible de conduire à la conclusion d'un nouveau traité, qui pourrait contribuer à renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

Il est néanmoins difficile de prévoir quelles suites y seront données par les membres de la CD, qui affichent depuis des années des positions différentes sur certains points (en particulier la question de la vérification et celle de la portée du traité). L'examen du texte permet d'anticiper certaines réactions (voir encadré **TEXTE**).

L'*Observatoire de la non-prolifération* a retardé la parution de ce numéro pour y intégrer cette information et la mettre en perspective, dans l'attente des suites qui seront données à cette proposition.

LE TEXTE : « Treaty on the cessation of production of fissile material for use in nuclear weapons or other nuclear explosive devices »

L'objet de ce traité (article I) est d'interdire la **production** de matière fissile pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Il interdit également l'**usage** dans de tels engins de certaines matières fissiles, définies à l'article II. La **définition de ces matières** soulève un certain nombre de questions techniques, sur lesquelles les experts devront se pencher ; on peut notamment s'interroger sur la raison pour laquelle cette définition ne s'appuie pas sur celle des statuts de l'AIEA (article XX).

D'autres dispositions du texte suscitent des remarques et des interrogations :

*L'Article III (§1) engage les États parties à prendre les mesures d'application nationale des obligations liées au Traité (production, usage). Il ne mentionne donc pas les **transferts** de matière, et par conséquent les trafics potentiels ;

*L'usage des **moyens techniques nationaux (MTN)**, prévu à l'art III—§2, apparaît comme un substitut à des procédures de vérification que les États-Unis rejettent désormais dans tous les domaines de la maîtrise des armements non conventionnels. Le remplacement de la vérification par les MTN rappelle les dispositions propres à quelques traités de Guerre Froide (ABM, SALT). Dans les traités récents (CIAC, TICE), les MTN trouvent leur place comme adjuvants à la vérification ;

*Étant donné qu'aucune organisation internationale n'est prévue en soutien de ce traité, les procédures de **consultation-clarification** en cas de questions concernant la mise en œuvre du Traité par un État, se font entre États parties (art III, §3) ;

*En cas de **non-respect**, le Conseil de Sécurité peut être saisi (art. III §5). L'État qui en fait le constat doit fournir la preuve de son allégation (le texte ne précise pas à qui).

Surtout, ce sont les articles concernant les **modalités d'entrée en vigueur** et la **durée** du maintien en vigueur qui appellent des commentaires :

*L'Article VIII prévoit que le traité reste en vigueur pendant une durée limitée à **15 ans** et qu'il pourra être prorogé par consensus. Il comprend également une clause de retrait.

*La **procédure d'entrée en vigueur du traité**, conditionnée par l'adhésion des cinq États dotés d'armes nucléaires (EDAN), indique qu'il s'agit d'un traité de désarmement. L'inscription de cette procédure à l'article VI de ce traité *Cut-off* fait d'ailleurs écho à l'article VI du TNP qui fixe à ses États parties un objectif de désarmement nucléaire dans le cadre du désarmement général et complet.

En déposant ce projet de traité, S. Rade-maker a également soumis aux États membres de la CD un projet de mandat pour mettre en place un comité *ad hoc* dédié à la négociation du *cut-off*. Contrairement au mandat Shannon de 1995, qui avait conduit à la mise en place d'un tel comité, le mandat proposé par les Américains exclut la mention « *internationally and effectively verifiable* ».

*Les tenants de la non-prolifération regretteront la non inclusion dans cette liste des trois États nucléaires *de facto* (en particulier dans le contexte de la reprise de la coopération nucléaire civile avec l'Inde).

*Un critère numérique incluant les cinq EDAN impliquerait un soutien de la communauté internationale et pourrait donner plus de consistance à ce traité.

REPERES

1978 : le document final de la session spéciale dédiée au désarmement (SSOD) appelle à la cessation de la production de matières fissiles à des fins militaires

1982 : à la seconde SSOD, A. Gromyko émet une proposition en ce sens

1993 : proposition du Président Clinton à la 48ème session de l'Assemblée générale des Nations-Unies—Vote de la résolution 48/75 concernant un traité *Cut-off*

1995 : la CD s'accorde sur un mandat de négociation (Shannon)

Le plan d'action contenu dans document final de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP prévoit le commencement des négociations.

1998 : essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan. Établissement à la CD d'un comité ad hoc dédié à la négociation d'un traité *cut-off*.

2005 : dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP, l'UE adopte une position commune qui soutient le commencement de négociations « sans précondition » d'un traité *cut-off*.

France

La France a cessé la production de plutonium de qualité militaire en 1992 et celle d'UHE en 1996. A cette date, elle a commencé le démantèlement de ses installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires à Pierrelatte et Marcoule.

RECHERCHE

DU CÔTÉ DES SÉMINAIRES

Convention biologique :

une conférence d'examen non gouvernementale

Deux séminaires ont été organisés par des organisations non gouvernementales (ONG) en marge des travaux officiels du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2006 de la CIAB (26-28 avril—Genève).

Outre les onze ONG présentes lors de Prepcom, de nombreux membres des délégations nationales ont assisté à ces séminaires. Le premier comptait d'ailleurs deux ambassadeurs chefs de délégation parmi ses orateurs (S.E.M. Y. Mine et F. Rivasseau), à côté de Graham Pearson (Université de Bradford). Au cours du second panel présidé par J-P Zanders sont intervenus Nicolas Isla (Université de Hamburg), Angela Woodward (VERTIC) et Daniel Feakes (Harvard Sussex Program-HSP).

Parmi les thèmes abordés figurent l'universalité de la Convention, les mesures de confiance ainsi que l'application nationale de la Convention.

Universalité de la Convention

155 États sont membres de la CIAB à ce jour. Accroître ce nombre constitue l'un des objectifs des États parties et l'un des moyens de renforcer la Convention. A ce sujet, D. Feakes (HSP) s'appuyant sur les actions menées à cette fin pour la Convention chimique et le TICE, recommande :

- *L'imposition de délais pour obtenir l'adhésion de tous les États ou d'un certain nombre d'États supplémentaires;
- *La nomination de Représentants spéciaux et/ou de coordinateurs régionaux pour maintenir la pression sur les États concernés;
- *La tenue de séminaires conjoints avec les autres organisations, la mise en place d'un fond dédié ainsi que la collaboration de la société civile.

Application nationale

L'article IV de la Convention demande aux États parties d'adopter une législation appropriée pour assurer que les interdictions fondamentales du traité soient exécutoires au plan national. Une présentation sur le renforcement des mesures d'application nationale a été livrée par A. Woodward (VERTIC) qui a passé en revue le statut de la législation nationale de chacun des États parties à la CIAB, dans le cadre d'un projet plus global dédié à l'application nationale des traités et des résolutions du Conseil de sécurité. A travers ce programme, VERTIC a développé un matériel spécifique destiné à aider les États dans la mise en place et l'évaluation de leur législation nationale.

Mesures de confiance

Concernant les mesures de confiance (CBM), que les États échangent annuellement, N. Isla a constaté une participation limitée des États et une faible qualité des documents rendus. N. Isla estime que des réformes sont nécessaires quant aux formulaires qui permettent la fourniture de ces données et quant au mécanismes nationaux et internationaux. Il préconise d'évaluer des thèmes inclus par les CBM ainsi que leur format (présence d'ambiguïtés par exemple), de fournir une aide pour l'accomplissement de cette procédure, et de donner autorité au Département pour les Affaires de désarmement (UNDDA) pour l'amélioration du mécanisme des CBM et leur analyse.

www.vertic.org — www.sussex.ac.uk/Units/spru/hsp/
www.biological-arms-control.org — www.brad.ac.uk/acad/sbtwc/

A deux semaines du Prepcom, le 14 avril 2006, l'IRIS a accueilli Filippa Corneliussen docteur en sociologie, chercheur à la *London School of Economics* (LSE) pour traiter des préoccupations liées à la nature duale des activités des industries dans le domaine des biotechnologies. Les objectifs de la chercheuse sont de comprendre quelles réglementations existantes sont effectives et quelles failles y sont repérables. Elle tend également à déterminer si un nouveau cadre réglementaire est nécessaire.

AGENDA

CONFERENCES

29/05/06 : Der Schutz kritischer Infrastruktur – ausgewählte Herausforderungen und Lösungskonzepte, DGAP, Berlin.
www.dgap.org

30/05/06 : *Iran's nuclear puzzle*, Ambassadeur Sajjadpour (représentant adjoint pour les organisations internationales à Genève), Lt Evstafiev (Pir Center—Moscou), Harald Muller (PRIF), Geneva Center for Security Policy, Genève
www.gcsp.ch

01/06/06 : Remise du rapport de la commission Blix au Secrétaire Général des Nations Unies, New-York.
www.wmdcommission.org

01/01/06 : *Is the non-proliferation of nuclear weapons still attainable?*, N Tanaka, A. Semmel, D. Kimball, United Nations Association of the US, Washington
www.unausa.org

06/06/06 : *Strategic culture and India's nuclear future* Séminaire restreint autour de Mr Rajesh Basrur, Directeur du Centre for Global Studies (Bombay), IRIS, Paris.
www.iris-France.org

EVENEMENTS

15/05/06 : Reprise des travaux de la Conférence du désarmement (ONU Genève—jusqu'au 30 juin).

* 15-19/05/06 : Séances sur le traité d'interdiction de production de matières fissiles à des fins militaires.

* 8-15/06/06 : Séances sur la Prévention de la course aux armements dans l'espace (PAROS)

15-19/05/06 : Panel d'experts gouvernementaux sur la vérification—Seconde session— Genève.

15-26/05/06 : Comité préparatoire, Organisation du TICE, Groupe de travail B (sur la vérification), Vienne.

16-19/05/06 : 45ème session du Conseil exécutif de l'OIAC, La Haye.

29/05/06—2/06/06 : Comité préparatoire, Organisation du TICE, Groupe de travail A (questions administratives et budgétaires), Vienne.